

Calvados

Une pétition en ligne contre le nouveau règlement de la cantine scolaire

LA RENAISSANCE - LE BESSIN | mardi 26 septembre 2017

798 mots



Photo d'illustration.

Elle circule sur Internet et sur les réseaux sociaux depuis plusieurs jours. Des parents d'élèves ont créé une pétition contre une partie du nouveau règlement de la cantine scolaire d'Isigny Omaha Intercom.

C'est un paragraphe qui a notamment attiré l'attention des parents des demi-pensionnaires de l'ancienne intercom d'Isigny-Grandcamp. Dans ce dernier, il est indiqué qu'en cas d'absence de son enfant : **« Vous devez prévenir le service avant 8 h 30, toutefois, les repas des 2 premiers jours d'absence restent redevables. »**

« À quoi bon prévenir ? »

« **Nous avons eu la surprise en juin et avons déjà fait savoir notre mécontentement** », raconte Céline Marie à l'origine de la pétition. « **Jusque-là, lorsque notre enfant était malade, nous devions prévenir l'école et l'Atsem qui gérait les repas avant 8 h 30. Si, on prévenait trop tard, le repas était facturé et ça, je le comprends très bien** ».

Cette mère de famille qui habite près d'Isigny-sur-Mer regrette cette décision votée par les élus de l'intercom. « **Tous les ans, nous avons des cas de gastro, de grippe, etc. Nos enfants peuvent être malades plusieurs jours dans l'année scolaire et cela, nous n'y pouvons rien. Même si nous prévenons l'intercom un mardi soir, les repas du jeudi et vendredi seront facturés. À quoi bon prévenir de l'absence de nos enfants ? Je trouve que c'est un peu abusif** ».

Rassembler un maximum de parents

Un changement que les parents ont du mal à digérer d'autant que le système des années passées ne posait pas de problème. « **Si les repas étaient bio et faits maison mais là, ce sont quasiment les mêmes d'une semaine à l'autre** », peste Céline Marie.

Le repas est facturé 3,25 € pour les enfants qui mangent à la cantine tous les jours et 4,50 € pour les repas occasionnels.

« **Nous serons donc facturés de 6,50 € L'absence sera prise en compte le 3^e jour uniquement sur justificatif remis au gestionnaire. Je pense qu'il y avait moyen de faire mieux, nous ne sommes pas des vaches à lait** », poursuit Céline Marie qui est suivie par près de 100 personnes.

« **Devons-nous aller à la cantine avec une boîte pour récupérer le repas payé qui ne sera pas consommé ?** », ironise-t-elle. Céline Marie espère rassembler un maximum de parents avant la fin de l'année dans le but de « **faire changer le règlement pour l'année prochaine** ».

Des commandes faites le mardi

À l'intercom, on ne voit pas les choses de la même manière. Le règlement qui fait grincer des dents une partie des parents d'élèves était déjà appliqué aux intercom de Trévières, et Balleroy - Le Molay-Littry. Mireille Dufour, maire de Trévières et vice-présidente en charge du périscolaire précise : « **Dans le cadre de la fusion des trois intercom, il fallait harmoniser le règlement. 2 300 élèves sont scolarisés et 1 800 mangent à la cantine. Depuis la rentrée, le règlement est le même pour tout le monde** ». L'élue insiste : « **Nous n'avons pas eu de souci les années passées avec les autres parents** ».

Cette décision répond aussi à une question de logistique. « **Les repas qui arrivent en liaison froide sont commandés dès le mardi à la société de restauration. L'entreprise ne fabrique pas le matin pour le midi, elle doit s'organiser pour faire ses approvisionnements** », explique Mireille Dufour.

Pour l'élue : « **Les parents qui ne veulent pas se voir facturer deux repas peuvent inscrire leur enfant en occasionnel. Mais cela leur reviendra plus cher à la fin de l'année que les deux repas facturés** ».

Mireille Dufour se dit « **ouverte à la discussion** » si besoin pour expliquer aux parents ce changement mais elle est claire « **la pétition ne changera rien** ».

V.T.